



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 26 octobre 2016 à 15 h, à l'Hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Martin Lavoie, directeur
Monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna régional
Monsieur Renaud Dubé, chargé de projet
Monsieur Sacha Desfossés, gestionnaire de projet

ABSENCE :

Monsieur Joël Badertscher, conseiller municipal de la Ville de Prévost

2016-10-26/764

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 OCTOBRE 2016

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-10-26/765

ITEM 2

ADOPTION DU BUDGET 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU que le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2017, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 041 496 \$, réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

Revenus

Budget 2017

Quote-part St-Jérôme	1 091 575
Quote-part Ste-Sophie	230 925
Quote-part Prévost	196 742
Publicité	7 250
Concession	16 000
Location	217 608
Subvention Hydro-Québec	0
Revenus d'intérêt	0
Affectation surplus	200 000
Sous-total revenus fonctionnement	1 960 100 \$
Quote-part St-Jérôme	771 318
Quote-part Ste-Sophie	156 061
Quote-part Prévost	154 017
Sous-total revenus investissement	1 081 396 \$
Total des revenus	3 041 496 \$

Dépenses

Salaires	630 000
Charges sociales	75 600
Avantages sociaux	0
Assurance	95 000
Fournitures de bureau	3 500
Formation et congrès	3 000
Frais de déplacement	500
Cotisation et association	500
Honoraires professionnels	0
Honoraires professionnels - Comptabilité	18 000
Honoraires professionnels - Juridique	20 000
Services techniques - Relations de travail	3 000
Vêtements et uniformes	5 000
Entretien des équipements	60 000
Fournitures et équipements	25 000
Entretien et bâtiment	50 000
Électricité et gaz	400 000
Télécommunication	8 500
Informatique	11 000
Communications	10 000
Publicité, promotion et site web	10 000
Activités spéciales et événements	10 000
Location de glace FHM à Saint-Jérôme	246 500
Taxes infrastructure	273 500
Frais bancaires	1 500
Sous-total dépenses fonctionnement	1 960 100 \$
Remboursement capital dette	563 000
Intérêts dette à long terme	518 396
Sous-total dépenses investissement	1 081 396 \$
Total des dépenses	3 041 496 \$
Bénéfice net (perte nette)	0 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-10-26/766

ITEM 3

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offre sur invitation;

ATTENDU QUE la Régie a effectué une recherche de plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE la régie a rencontré trois (3) compagnies offrant les services demandés;

ATTENDU QUE la régie dispose du budget nécessaire;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues;

Nom des soumissionnaires	Conforme	Coût avant taxe
Excellence Déneigement inc.	Oui	24 750 \$
Pavage Laurentien	Oui	42 000 \$
Entreprises Pesant	Oui	29 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie le contrat de déneigement à l'entreprise Excellence Déneigement inc. pour un montant ne pouvant excéder 24 750 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-10-26/767

ITEM 4

VARIA

A) SOUMISSIONS DES PANNEAUX PUBLICITAIRES LUMINEUX

Éric Grignon présente deux devis pour l'achat de panneaux publicitaires lumineux sur la Glace 1. Puisque ce sont des panneaux statiques, il est convenu d'obtenir des soumissions pour des écrans numériques comme comparatif afin que les membres du Conseil aient en mains toute l'information pour prendre une décision.

B) MISE À JOUR SUR LES DÉFICIENCES DE CONSTRUCTION

Messieurs Renaud Dubé et Sacha Desfossés présentent une mise à jour détaillée des déficiences de construction rencontrées jusqu'à maintenant, ainsi qu'une mise en situation des problématiques et des interventions conseillées pour régler le tout.

Les points suivants sont abordés :

- Problématique des douches;
- Problématique de la fosse à neige;
- Pompe P-3;
- Modification à l'échangeur de chaleur (Multistack).

Une estimation détaillée est remise aux membres du Conseil afin de corriger les problématiques. Ces corrections feront l'objet d'adjudication de contrat ultérieurement, selon les décisions prises. Une mise à jour du règlement d'emprunt 002 de la Régie intermunicipale devra être présentée à la prochaine séance afin d'évaluer le tout.

2016-10-26/768

ITEM 5

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire